

Calvin, avant de mourir, essaya une dernière mortification qui lui fut extraordinairement sensible¹. Les sacramentaires dont il étoit le chef, s'appliquant sans relâche à fortifier leur parti, firent des tentatives nouvelles, afin de s'unir avec les protestants d'Allemagne, et les ennemis de la maison d'Autriche favorisèrent cette manœuvre avec empressement. Environ six semaines avant la mort de l'hérésiarque, on s'assembla le 10 d'avril pour en conférer à Maulbrun, ancien monastère à quelques lieues de Spire. Dans la crainte de multiplier les contradicteurs, avec les médiateurs on n'avoit choisi qu'un petit

moire qu'ils y eussent réussi, de le justifier sur le crime et la flétrissure dont on l'accusoit hautement de porter la marque à l'épaule. « Ce qui doit passer pour une conviction indubitable des crimes imputés à Calvin, est que depuis qu'il a été chargé de cette accusation, l'église de Genève non-seulement n'a pas justifié le contraire, mais même n'a pas nié l'information que Berthelier, envoyé par ceux de la ville, fit à Noyon. Cette information étoit signée des plus apparents de la ville de Noyon, et a voit été faite avec toutes les formes ordinaires de la justice. Et, dans la même information, l'on voit que cet hérésiarque ayant été convaincu d'un péché abominable, que l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il avoit méritée fut, à la prière de son évêque, modérée à la fleur de lis.... Ajoutez à cela que Bolsec, ayant rapporté la même information, Berthelier, qui vivoit encore au temps de Bolsec, ne le démentit point; ce qu'il eût fait sans doute, s'il eût pu le faire sans trahir le sentiment de sa conscience et sans s'opposer à la créance publique. Ainsi le silence de toute une ville intéressée et de son secrétaire (Berthelier est, en cette occasion, une preuve infailible des dérèglements imputés à Calvin. (*Richelieu, Traite, p. convert., l. 2, p. 319.*) » Ces dérèglements étoient alors si peu contestés, qu'un auteur catholique (Campian), parlant de la vie infâme de Calvin, avance comme un fait connu en Angleterre que *le chef des calvinistes avoit été fleurdelisé et fugitif*; et que son antagoniste Wittacker, avouant le fait, n'y répond que par cet indigne parallèle : *Calvin a été stigmatisé, mais saint Paul l'a été, d'autres l'ont été aussi.*

Le savant Anglais Stapleton, fort à portée d'en être instruit, puisqu'il avoit passé sa vie dans les environs de Noyon et qu'il étoit âgé de 30 ans à la mort de Calvin, parle de cette aventure de l'hérésiarque dans les termes d'un homme très-sûr de son fait. *Inspiciuntur etiam adhuc hodie civitatis Noviodunensis in Picardâ scriinia et rerum gestarum monumenta: in illis adhuc hodie legitur Joannem hunc Calvinum, sodomiticè convictum, ex episcopi et magistratûs indulgentiâ, solo stigmatate in tergo notatum, urbe excessisse, etc.* (Promptuar. catholic. p. 133.) Nous devons convenir que le docteur Desmay, cité dans la note précédente, ne parle point de la fleur de lis; mais il paroît qu'il n'avoit fait ses recherches que dans les registres du chapitre, et non dans ceux de la ville. Au reste, dit M. de Trevern, il y avoit environ quatre-vingts ans alors, que le jugement avoit été rendu contre Calvin, et on assure que ses amis étoient parvenus à le faire disparaître des registres de la ville. *Voy. Discussion amicale, tom. 1, p. 88 et suiv.*

¹ Rayn. en. 1564, n. 24.